

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-129-2023

TRAVAUX PUBLIC

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

RUE DE LA VILLENEUVE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée l'entreprise AXECOM – 71240 Varennes-le-Grand tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux pour mettre le raccordement au réseau fibre de la Pharmacie de la Villeneuve,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'angle de la rue de la Villeneuve et de la rue Léon Pernot,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 16 octobre 2023 au mercredi 18 octobre 2023 de 8h00 à 19h00, lorsque la signalisation est en place :

- La chaussée sera rétrécie pour permettre la réalisation des travaux,
- La circulation des véhicules sera alternée manuellement sur la voie laissée libre,

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise AXECOM, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 12 octobre 2023

Le Maire,
Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le
Le Maire
Raymond BURDIN

13 OCT. 2023

